



PROCES-VERBAL D'ETABLISSEMENT DE SERVITUDE

L'an deux mille treize, le dix sept mai.

Je soussigné, Luc CORDIER, géomètre-expert immobilier, légalement admis et assermenté en cette qualité auprès du Tribunal de Première instance séant à Charleroi, inscrit au conseil fédéral des géomètres sous le n°geo040098, domicilié rue Jean Govaerts, 18 à 6230 PONT-A-CELLES.

Déclare avoir procédé au mesurage en vue de l'établissement d'une servitude établie sur les parcelles cadastrées à Courcelles section de Gouy-Lez-Piéton sous la 5<sup>e</sup> division, section B parcelles 952B, 953/02, 953A sises rue Roulez 37

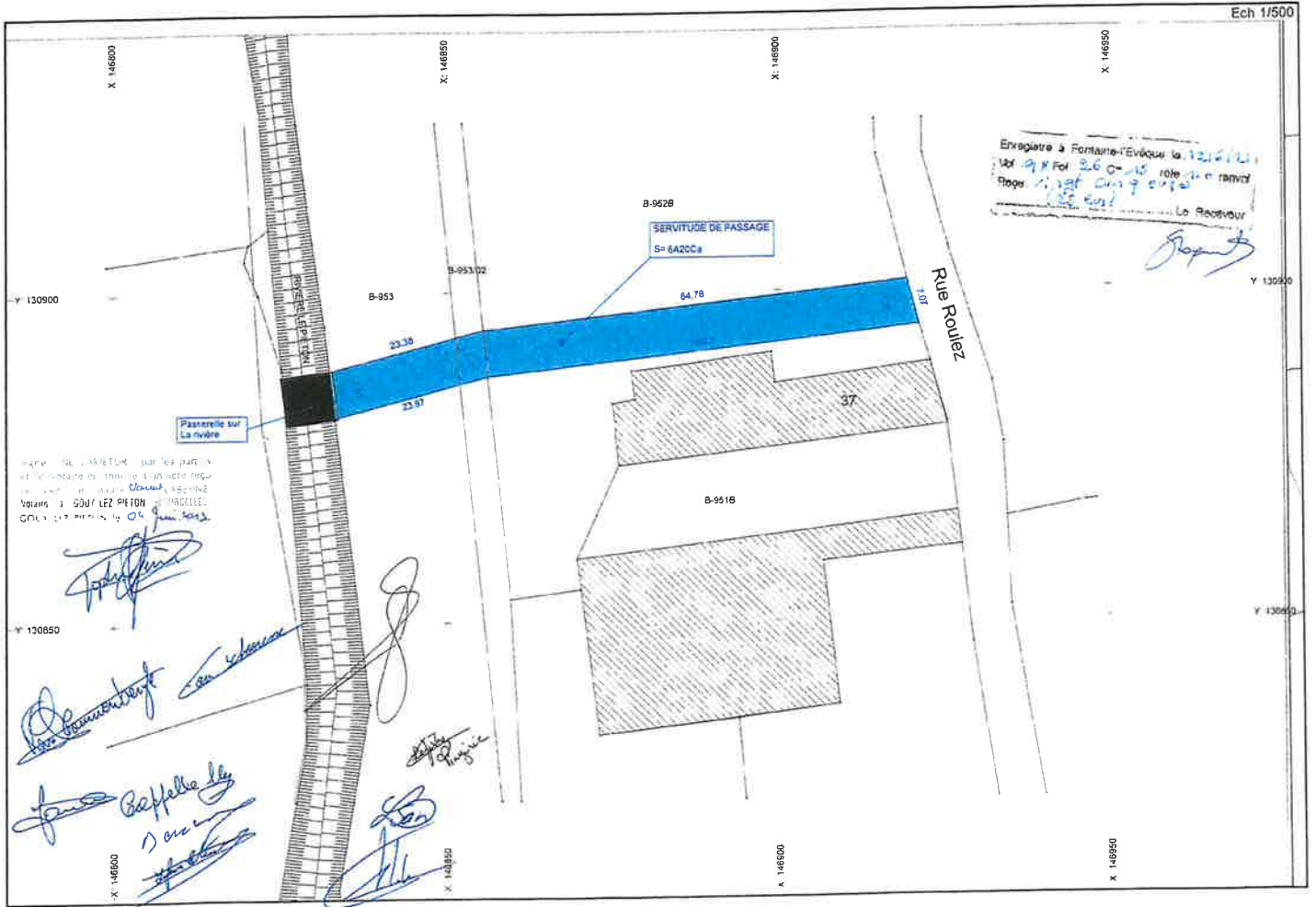
Propriété de

Description

La servitude est reprise au plan ci-contre en bleu.  
Elle a une largeur constante de 7.00 m pour une superficie de 6A20.  
Elle part de la rue Roulez jusqu'à la passerelle existante sur la rivière « Le Piéton »  
Elle peut être utilisée en tout temps par le charroi agricole nécessaire à l'exploitation des terres situées de l'autre côté de la rivière.  
Cette servitude est donnée au propriétaire et à l'exploitant des terres

Ma mission terminée, j'ai dressé le présent procès-verbal de mesurage à la date que dessus pour valoir et servir ce que de droit.

Luc CORDIER  
Géomètre



Plan de la servitude de passage par les parties  
 et le notaire en vertu d'un acte reçu  
 le 12/10/12 devant Me Claude LEBLANC  
 Notaire à GOUZEEZ PRÉTON (MADRIELE)  
 GOUZEEZ PRÉTON le 04/10/12

*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]* Baffelle de  
*[Signature]*

*[Signature]*

*[Signature]*